



Déclaration liminaire lors du double CAEN le 27 janvier 2016 à Marseille

Tout d'abord permettez moi au nom de l'organisation que j'ai l'honneur de représenter ici de souhaiter à l'ensemble des membres des deux CAEN nos meilleurs vœux pour cette année 2016 et des travaux riches et fructueux.

Les territoires régionaux connaissent depuis plusieurs mois des changements notables avec les lois de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 Janvier 2014 (dites loi MAPTAM) - et de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 (dites loi NOTRe). Même si le périmètre territorial de notre région n'est pas modifié, les nouvelles compétences données aux exécutifs régionaux vont bouleversées pas mal de choses. Par rapport à cette nouvelle situation, l'Etat a souhaité réorganiser ses services déconcentrés en région. C'est le cas pour le ministère de l'Education Nationale, qui voit depuis le 1^{er} janvier de cette année la création d'une région académique avec la nomination d'un recteur de région académique, pour la région paca c'est le recteur d'Aix-Marseille qui assume cette nouvelle fonction. Si la FSU a été favorable à l'idée d'une parole forte et renforcée de l'Etat pour un meilleur échange avec les responsables régionaux, il serait pour nous totalement inconcevable que ce nouvel échelon devienne un échelon hiérarchique qui préfigurerait une régionalisation du système éducatif. Il est pour nous indispensable que les personnels et les usagers soient consultés sur tous les dossiers pour lesquels l'Etat voit sa compétence en partie partagée avec la région. Nous relayons ici le questionnement fort des personnels administratifs sur leur avenir mais c'est bien sur dans une autre configuration que nous souhaitons vous questionner plus à même M le recteur de la région académique de Paca.

Il est aussi certain que la loi 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale confie davantage de pouvoirs aux régions même si certaines compétences sont d'une certaine manière partagée avec l'Etat ou les autorités académiques.

L'orientation du public scolaire et des étudiant demeure très clairement une compétence de l'Etat, c'est ce qui est réaffirmé de manière tout aussi limpide dans l'article 22 de la loi du 5 mars 2014. Le nombre insuffisant de conseillers d'orientation psychologue nécessite que ces personnels ne soient pas détournés de leur mission essentielle : le conseil en orientation des élèves, de leurs familles et des étudiants. Il serait aussi fort regrettable pour la FSU que l'Etat se désengage du service public d'orientation en supprimant des Centres d'Information et d'orientation au prétexte de problèmes de logement ou de difficultés avec certaines collectivités territoriales.

La FSU souhaite participer activement à la construction du plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles ainsi qu'à l'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles initiales. Elle sera attentive à ce que l'article 21 toujours de la loi du 5 mars 2014 qui prévoit que tout cela se fasse sans porter préjudice aux compétences de l'Etat en matière de formation professionnelle initiale des jeunes sous statut scolaire ou universitaire s'applique pleinement. Nous sommes soucieux du calendrier actuel qui prévoit le vote du budget régional au début du mois d'avril et de la nécessité de réunir le CREFOP sur ces questions qui au passage ne s'est plus réuni sous sa forme plénière depuis le 22 juin 2015.

Le nouvel exécutif régional s'apprête à voter les orientations budgétaires pour le budget 2016 et à d'ores et déjà donné une délégation spécifique pour les lycées. L'affichage volontariste pour

« amplifier » les équipements et la construction de lycées ne peut que satisfaire notre organisation. Il nous semble que par rapport à ces questions, il faut une traduction concrète pour mener à bien en plus du lycée prévu à Saint Mitre et à Chateaurenard l'acquisition de manière prioritaire des terrains nécessaires à la relocalisation du lycée Golf Hôtel à Hyères.

La FSU a cependant quelques craintes par rapport à cette volonté affichée, quand dans le même temps l'exécutif régional déclare vouloir diminuer fortement les dépenses de fonctionnement, évoquant dans le document des orientations budgétaires le non remplacement de 150 fonctionnaires territoriaux partant à la retraite durant les 24 prochains mois. Cela ne peut apparaître que paradoxal par rapport à de nouvelles constructions ou des réhabilitations, qui nécessiteront davantage de personnels et au moment ou concernant l'Enseignement supérieur et la Recherche, l'exécutif régional souligne l'importance des pôles universitaires d'Aix-Marseille, de Nice-Sophia Antipolis, de Toulon ou d'Avignon pour le territoire et annonce le renforcement des grands équipements et infrastructures de recherche. Nous sommes aussi très soucieux des déclarations tant au niveau régional que national au sujet de l'apprentissage. Les objectifs affichés (50 000 apprentis d'ici la fin de la mandature en Paca, cela veut dire 50 000 contrats à signer dans les entreprises) semblent très généreux et personne n'évoque véritablement les objectifs visés avec ce nouveau plan (formation des chômeurs et qualification ou accès à l'emploi ?).

La FSU et ses syndicats seront très vigilants et n'accepteront pas de voir le fonctionnement des lycées où les conditions de vie des étudiants se dégrader à cause d'une baisse drastique des dépenses de fonctionnement ; ni de voir diminuer l'offre de formation offerte par le ministère de l'éducation nationale dans le cursus initial aux élèves et à leurs familles.

La formation et la qualification de notre jeunesse sont indispensables si l'on veut poursuivre la nécessaire démocratisation de l'éducation et permettre la réussite de tous les jeunes. C'est le défi auquel est confronté notre région et plus largement notre société et qui se doit d'être réussi.